

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 4 février 2021
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 8

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 12/02/2021
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/02/2021 (accusé de réception du 11/02/2021)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Signature de marchés après consultations

—————

Il s'agit d'autoriser la signature de deux marchés publics.

Lors de sa réunion du 15 janvier 2021, la commission d'appel d'offres a attribué les marchés publics suivants :

- **Prestations topographiques et foncières pour la Ville de Quimper, Quimper Bretagne Occidentale et le SIVALODET**

Le marché a pour objet la réalisation de prestations topographiques et foncières pour la Ville de Quimper, Quimper Bretagne Occidentale et le SIVALODET.

La consultation s'est déroulée dans le cadre d'un groupement de commandes conformément aux articles L. 2113-6 et suivants du Code de la commande publique avec les organismes suivants :

- Ville de Quimper ;
- Quimper Bretagne Occidentale ;
- SIVALODET.

Le coordonnateur du groupement de commandes est la Ville de Quimper. Il aura en charge de signer et de notifier l'accord-cadre, ainsi que d'établir, de signer et de notifier les éventuels avenants au nom de l'ensemble des membres du groupement.

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le marché prend la forme d'un accord-cadre avec un montant minimum et un montant maximum passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13

et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Les prestations sont réparties en trois lots :

| Lot(s) | Désignation |
|---------------|---|
| 1 | Prestations topographiques |
| 2 | Prestations foncières |
| 3 | Prestations topographiques et foncières des zones d'activités économiques |

Le lot n° 3 ne distingue pas les prestations topographiques des prestations foncières pour la raison suivante : la passation fréquente et simultanée de prestations foncières et de prestations topographiques dans les zones d'activités sur un même périmètre rend complexe l'articulation des missions entre elles. En outre, les responsabilités pesant sur la réalisation conforme de chacune de ces prestations dans le cadre de ces zones exige l'intervention d'un seul prestataire.

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre séparé et sera attribué à un seul opérateur économique, excepté le lot n° 1 « Prestations topographiques », qui sera attribué à trois opérateurs économiques.

Le marché sera conclu à compter de sa date de notification pour une durée de deux ans, reconductible une fois par tacite reconduction.

La répartition des montants des prestations entre les membres du groupement, pour chaque lot, pour la période initiale (deux ans) de l'accord-cadre est la suivante :

LOT 1 PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES

| Membre du groupement | Minimum HT | Maximum HT |
|------------------------------|--------------------|---------------------|
| Ville de Quimper | 55 000,00 € | 220 000,00 € |
| Quimper Bretagne Occidentale | 20 000,00 € | 60 000,00 € |
| SIVALODET | 12 500,00 € | 50 000,00 € |
| TOTAL | 87 500,00 € | 330 000,00 € |

LOT 2 PRESTATIONS FONCIERES

| Membre du groupement | Minimum HT | Maximum HT |
|------------------------------|--------------------|--------------------|
| Ville de Quimper | 7 500 € | 30 000 € |
| Quimper Bretagne Occidentale | 1 500 € | 6 000 € |
| SIVALODET | 1 000 € | 4 000 € |
| TOTAL | 10 000,00 € | 40 000,00 € |

LOT 3 PRESTATIONS TOPOGRAPHIQUES ET FONCIERES EN ZAE

| Membre du groupement | Minimum HT | Maximum HT |
|------------------------------|--------------------|---------------------|
| Ville de Quimper | 0 € | 0 € |
| Quimper Bretagne Occidentale | 30 000 € | 120 000 € |
| SIVALODET | 0 € | 0 € |
| TOTAL | 30 000,00 € | 120 000,00 € |

Les montants seront identiques pour la seconde période de reconduction.

La répartition globale, pour chaque membre du groupement, pour la période initiale (deux ans), est ainsi la suivante :

| Membre du groupement | Minimum HT | Maximum HT |
|-------------------------------|---------------------|---------------------|
| Ville de Quimper | 62 500,00 € | 250 000,00 € |
| Quimper Bretagne Occidentale | 51 500,00 € | 186 000,00 € |
| SIVALODET | 13 500,00 € | 54 000,00 € |
| Total période initiale | 127 500,00 € | 490 000,00 € |

Le marché prévoit ainsi, en cas de reconduction (soit sur une durée totale de quatre ans), un montant minimum de 255 000 € HT et un montant maximum de 980 000 € HT.

Les attributaires sont les suivants :

| Lot | Attributaire | Montant HT du DQE |
|-----|---|-------------------|
| 1 | 1. GEOSAT SELAS, 44 bd. du Pont Achard 86000 POITIERS | 219 389,50 € |
| | 2. SARL GEOFIMO, 1A bd. des Poilus 29120 PONT L'ABBE | 286 455,00 € |
| | 3. BRETAGNE ETUDES SERVICES, ZA de pont Glaérès 29380 BANNALEC | 277 137,50 € |
| 2 | GEOSAT SELAS, 44 bd. du Pont Achard 86000 POITIERS | 11 894,00 € |
| 3 | GEOSAT SELAS, 44 bd. du Pont Achard 86000 POITIERS | 165 265,50 € |

- **Diagnostic par détection et géo référencement de réseaux**

Le marché a pour objet la réalisation d'un diagnostic par détection et géo référencement de réseaux. La prestation sera réalisée sur le territoire de Quimper Bretagne Occidentale.

Cette consultation s'est effectuée dans le cadre d'un groupement de commandes conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-7 du Code de la commande publique avec les organismes suivants :

- Ville de Quimper ;

- Quimper Bretagne Occidentale.

Le coordonnateur du groupement de commandes est la Ville de Quimper. Il a en charge l'organisation de la consultation, la signature et la notification de l'accord cadre. Chaque membre du groupement s'assure de la bonne exécution de son marché.

La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

Le marché prend la forme d'un accord-cadre avec montants minimum et maximum, passé en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donne lieu à l'émission de bons de commande.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots, l'objet du marché public ne permettant pas l'identification de prestations distinctes. De plus les prestations ne peuvent faire l'objet d'un allotissement eu égard aux difficultés techniques sur la précision des investigations menées.

L'accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique. Il sera conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification, reconductible trois fois par tacite reconduction.

La répartition des montants des prestations entre les membres du groupement pour la période initiale (un an) de l'accord-cadre est la suivante :

| Membre du groupement | Minimum HT | Maximum HT |
|------------------------------|--------------------|---------------------|
| Ville de Quimper | 24 000,00 € | 96 000,00 € |
| Quimper Bretagne Occidentale | 6 000,00 € | 24 000,00 € |
| TOTAL | 30 000,00 € | 120 000,00 € |

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

Le marché prévoit ainsi, en cas de reconductions (soit sur une durée totale de quatre ans), un montant minimum de 120 000 € HT et un montant maximum de 480 000 € HT.

L'attributaire est la société GEOSAT SELAS, 44 bd. du Pont Achard 86000 POITIERS, sur la base d'un devis estimatif de 13 944,00 euros HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire à signer ces marchés publics.